

ROI ACCUEIL EXTRASCOLAIRE – LA SOURCE

Responsabilité – Coordination

1. L'accueil extrascolaire est placé sous la responsabilité et la coordination de l'asbl CESAM Nature, joignable par téléphone au +32 67 330015 et par email à l'adresse suivante : parascolaires@cesam-nature.com.

Accessibilité

2. L'accueil extrascolaire à l'école de la Source est accessible aux enfants en ordre d'inscription selon les horaires suivants :

Jour	Heure de début-matin	Heure de fin-matin	Heure de début-après-midi	Heure de fin-après-midi
Lundi	08h05	08h35	16h00	17h30
Mardi	08h05	08h35	16h00	17h30
Mercredi	08h05	08h35	12h30	16h00
Jeudi	08h05	08h35	16h00	17h30
Vendredi	08h05	08h35	16h00	17h30

3. A chaque début d'accueil(le matin) et à chaque fin(le soir), les parents se doivent d'avertir les accueillants pour faciliter le scan des badges mais aussi pour la sécurité de tous.

Fonctionnement

4. Les parents se créent un compte sur le site de CESAM Nature et inscrivent leurs enfants pour l'accueil dans l'onglet prévu à cet effet. (<https://www.cesam-nature.com/services/accueil-extrascolaire>)
Si l'enfant a déjà participé à une activité avec nous, il n'est pas nécessaire de réitérer la création d'un compte mais seulement l'inscription à l'accueil extrascolaire.
Dans le cas de parents séparés souhaitant chacun une facture, l'enfant sera repris sous deux comptes.
5. Lors de cette inscription, ils leur est demandé de remplir une fiche médicale par enfant.
6. Si un enfant n'est pas inscrit mais participe à l'accueil, une inscription simplifiée (nom, prénom et âge de l'enfant) est réalisée par l'accueillant. Elle sera à compléter par les parents le plus rapidement possible.

7. Pour les parents qui ont des difficultés à s'inscrire sur le site, un temps sera pris avec eux par un accueillant sur le terrain ou dans nos bureaux pour remplir l'inscription de leur enfant.
8. Au premier accueil de l'enfant, une carte munie d'un code QR lui est remise. Celle-ci est facturée 1€, et est généralement attachée au cartable. A chaque arrivée et départ de l'enfant lors de l'accueil, cette carte est scannée par l'accueillant. A l'exception du matin où l'arrêt se fait automatiquement.
9. En cas de perte de la carte, une petite participation de 2,5€ aux parents sera demandée.
10. Ce système permet aux parents de savoir à tout moment l'état du temps que l'enfant a passé à l'accueil et le montant qu'ils ont à payer. Il leur suffit de se connecter sur leur compte CESAM Nature où un compteur est à leur disposition.
Pour se faire, sur le site Cesam Nature : cliquez sur « se connecter » en haut, au centre de la page d'accueil -> entrer login et mot de passe et cliquer sur « connexion » -> cliquer sur « voir mes inscriptions » -> choisir la saison en question dans le menu déroulant -> cliquer sur l'icône « relevés » à droite de la ligne de l'inscription de l'accueil -> naviguer dans les différents mois.

Conditions financières

11. Le prix de l'accueil est calculé par enfant à la minute selon le tableau suivant :

Matin		Par minute		Après-midi		Par minute	
Tous les jours	08h05	08h35	0,04€	Lu/Ma/Je/Ve	16h00	17h00	0,04€
				Lu/Ma/Je/Ve	17h00	17h30	0,016€
				Mercredi	12h30	13h30	0,04€
				Mercredi	13h30	16h00	0,016€

Soit, au maximum, 1,20€ le matin de 08h05 à 08h35, 2,88€ de 16h00 à 17h30 et 4,80€ le mercredi de 12h30 à 16h00.

12. **Tout dépassement de l'heure de fin d'accueil (17h30, 16h00 le mercredi) sera facturé 0,70€/minute, soit 10,5€ le quart d'heure.**
13. Chaque mois, une facture est envoyée par mail aux parents.
14. Sur demande, les factures seront envoyées par la poste.

15. En cas de parents séparés, deux inscriptions du même enfant seront nécessaires, liées chacune à un badge. Sera scanné par l'accueillant le badge du papa ou de la maman en fonction de l'endroit où réside l'enfant au moment de l'accueil, merci de le préciser au besoin à l'accueillant.
16. Tout retard de paiement pourrait entraîner des frais supplémentaires.
- 17. En cas de non-paiement, et après plusieurs rappels, l'asbl aura recours à une société de recouvrement et si besoin au juge de paix compétent.**

Matériel – Responsabilité

18. Il est demandé à chacun une attitude correcte tant à l'égard des autres enfants qu'envers les adultes accueillants.
19. La propreté et l'ordre doivent être maintenus dans les lieux utilisés pour l'accueil.
20. Le matériel mis à disposition doit être respecté. Les frais consécutifs à toute dégradation causée à l'environnement ou au matériel seront supportés par son/ses auteur(s).
21. Les enfants sont seuls responsables de leurs effets personnels. La détention d'un gsm, mp3 ou tout autre appareil électronique est fortement déconseillée. En aucun cas l'asbl ne pourra être tenue responsable de leur dégradation, perte ou vol.

Dispositions diverses

22. La consommation de tabac (ou d'autres substances nocives ou illicites) est prohibée. Il est donc strictement interdit de fumer dans l'enceinte des bâtiments. De même que la consommation ou la détention d'alcool ou de boissons énergisantes est strictement interdite.
23. Toute remarque liée (organisation de l'accueil, comportements inadéquats, maladie, accidents,...) est à adresser dans les meilleurs délais aux accueillants présents sur le site et/ou au secrétariat de l'asbl.

24. Aucun médicament ne sera administré sans prescription médicale nominative récente datée et signée par un médecin et précisant la posologie.